



# Liturgie, Musique, Art sacré Union Sainte Cécile

NEWSLETTER Reprise des célébrations



## REPRISE DES CELEBRATIONS - Directives pour les chorales

### Chèr(e)s membres des Chorales Sainte Cécile,

Aujourd'hui une avancée claire et réjouissante s'est annoncée : **les célébrations liturgiques reprendront leur cours ce week-end de Pentecôte** avec toutes les précautions nécessaires bien précisées à ce jour ;

**La Conférence des Évêques de France**, dans son texte sur « la disposition pratique en vue de la reprise des célébrations liturgiques » précise clairement les choses :

« **La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles dans les églises.** Par prudence, **l'activité habituelle** des chœurs diocésains, comme de tout autre chorale paroissiale ou liée à un mouvement ou communautés ecclésiales **est arrêtée.** »

En conséquence : Les directives données par le diocèse il y a 3 semaines sont toujours d'actualité. **Il en est de même pour toute célébration (baptême, funérailles, mariage).**

**Un chantre peut soutenir la célébration.** Il devra se tenir soit dans le premier rang de l'assemblée, soit au pupitre qui lui sera

exclusivement réservé et placé à bonne distance des premiers rangs de la nef (au moins 5 mètres).

Si le chantre chante au micro celui-ci devra lui être réservé totalement. Il ne doit en aucun cas faire un geste invitant l'assemblée à chanter. Il devra être désinfecté après chaque célébration.

**On ne chantera que l'ordinaire et les répons.** On privilégiera la parole pour le psaume. Les chants d'entrée, de communion, et d'envoi sont à proscrire jusqu'à nouvel ordre.

**En dehors de l'organiste personne ne doit se trouver à la tribune, même pas un soliste.**

**Aucune feuille de chants**, ni recueil ne doivent être fournis aux fidèles.

Il nous faut à ce jour s'adapter à des situations exceptionnelles et inédites.

Alors relevons ce défi et ajustons notre service dans les règles qui nous sont données !

L'Union Sainte Cécile

